

Ville de Charleroi
5^e Division Gilly Section A
Plan de Mesurage
Constitution d'un Droit de Superficie

L'an deux mille dix-neuf,
le 27 janvier.

Je soussigné, EL-HARCHI Hassen, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première Instance séant à Charleroi, déclare avoir été requis par :

- Avec pour mission de procéder au mesurage des parcelles cadastrées ou l'ayant été n°995a et 995b.

Après avoir consulté :

- L'acte du Notaire FRANCOIS en date du 03/07/1970.
- Le plan du géomètre LOUSSEAU en date du 09/07/2008.
- Le plan réalisé par mes soins en date du 25/01/2019.
- Les documents cadastraux.

Après avoir procédé au mesurage des parcelles et des toitures concernées.

Un droit de superficie sera concédé au profit du lot 1 (parcelle 995a), pour les panneaux photovoltaïques, se trouvant sur le toit du lot 2 (parcelle 995b).

Droit de Superficie 1 (D.S.1) : d'une contenance de 5m².

Droit de Superficie 2 (D.S.2) : d'une contenance de 20m².

Les clauses particulières reprises sur mon plan en date du 25/01/2019 restant d'application.

-Les Limites passant par les sommets de P1 à P4-P1 et de P5 à P8-P5 sont fixées suivant une situation de fait.

Le résultat du mesurage matérialisant les limites est repris au plan ci-joint et dressé à l'échelle 1/200. Ma mission étant terminée, je clos ici le présent procès-verbal de mesurage pour servir et valoir ce que de droit.

GEOIDE 3D sprl

HASSEN EL-HARCHI Géomètre-expert assermenté

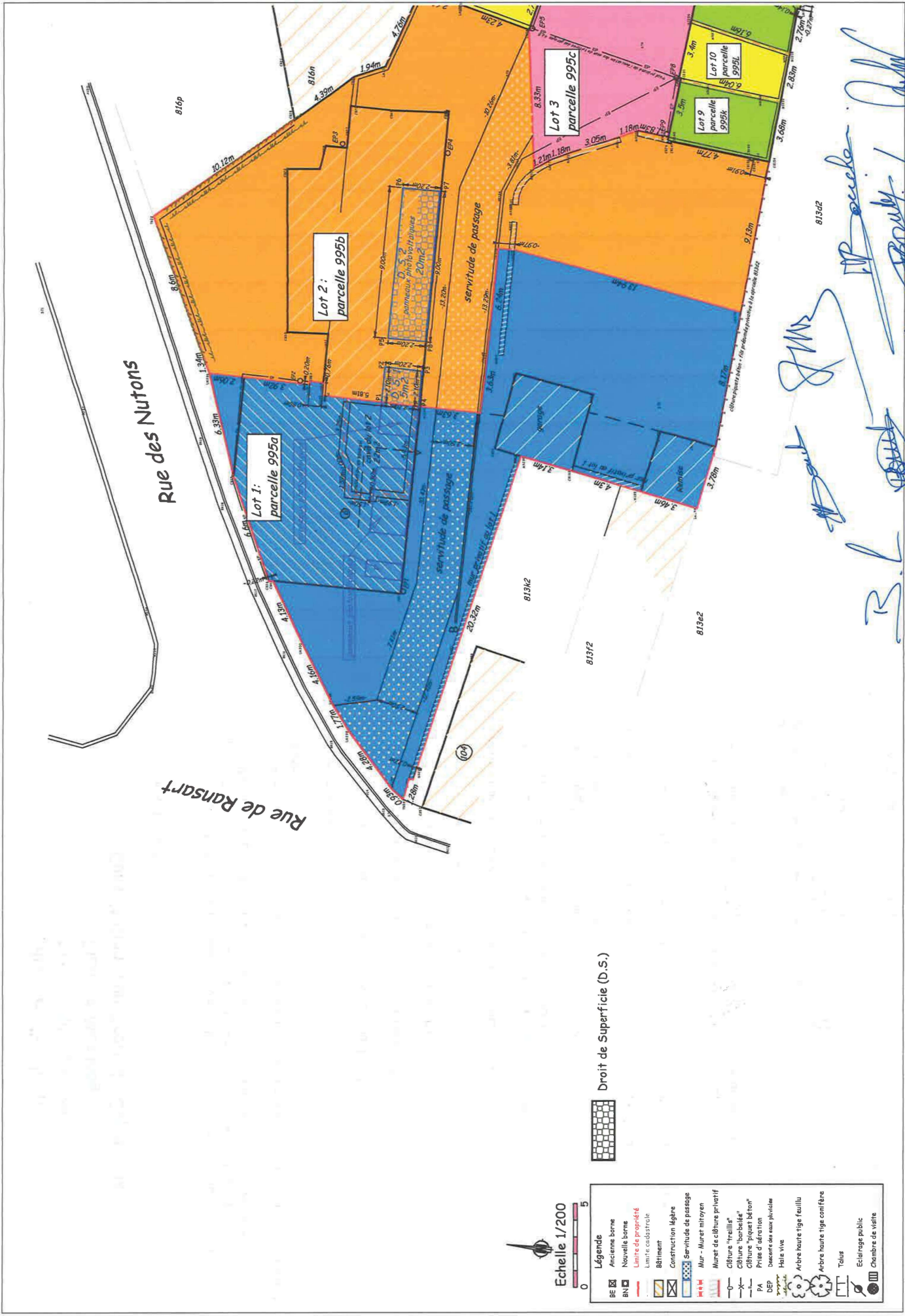
Inscrit au tableau tenu par le Conseil Fédéral sous l'id. geo 050934.

Mes bureaux sont situés 91, rue Emile Vandervelde à 5060 SAMBREVILLE.

Tél : 0472/356.112 - Fax : 071/726.228



Le Géomètre



Rue des Nutons

Rue de Ransart

Lot 2 :
parc. 995b

Lot 1 :
parc. 995a

Lot 3
parc. 995c

Lot 9
parc. 995d

Lot 10
parc. 995e

Droit de Superficie (D.S.)

Echelle 1/200

Légende	
BE	Ancienne borne
BN	Nouvelle borne
—	Limite de propriété
—	Limite cadastrale
■	Bâtiment
■	Construction légère
■	Servitude de passage
■	Mur - Muret mitoyen
■	Muret de clôture privatif
—	clôture "treillis"
—	clôture "bambou"
—	clôture "piquet béton"
—	Prise d'aération
PA	DEP
DEP	Decouvert des eaux pluviales
■	Halle Vive
■	Arbre haute tige feuillu
■	Arbre haute tige conifère
■	Talus
■	Eclairage public
■	Chambre de visite

Handwritten signatures and initials:
 B.L., J.M.S., P. Bouda, J.M., J.M., J.M.

Ville de Charleroi
5^e Division Gilly Section A
Plan de Mesurage et de Division
Constitution de servitude

L'an deux mille dix-neuf,
le 25 janvier.

Je soussigné, EL-HARCHI Hassen, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première Instance séant à Charleroi, déclare avoir été requis par :

- Avec pour mission de procéder au mesurage des parcelles cadastrées ou ayant été n°813h2, 814v, 814x et 814w.
plus particulièrement de fixer la nouvelle limite ainsi créée.

Après avoir consulté :

- L'acte du Notaire FRANCOIS en date du 03/07/1970.
- Le plan du géomètre Lousseau en date du 09/07/2008.
- Les documents cadastraux.

Après avoir procédé au mesurage des parcelles concernées

Déclare avoir divisé les parcelles cadastrées comme représentées au plan ci-joint en **13 Lots**

-Les limites entre les lots sont fixées suivant l'accord des parties.

-La limite périmétrique est fixée suivant le plan du géomètre Lousseau cité précédemment.

Le résultat du mesurage matérialisant les limites est repris au plan ci-joint et dressé à l'échelle **1/200**.

Ma mission étant terminée, je clos ici le présent procès-verbal de mesurage pour servir et valoir ce que de droit.

GEOIDE 3D sprl

HASSEN EL-HARCHI Géomètre-expert assermenté

Inscrit au tableau tenu par le Conseil Fédéral sous l'id. geo 050934.

Mes bureaux sont situés 91, rue Emile Vandervelde à 5060 SAMBREVILLE.

Tél : 0472/356.112 - Fax : 071/726.228

Le Géomètre

